

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2025_062**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET TRANSPORT**

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 18 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 18 septembre 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Philippe LABBEY (suppléant de Gilles TABOUREL), Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Lysiane LE DUC DREAN a donné pouvoir à Gérard MARCIA

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Le conseil communautaire a nommé Guillaume LEMENAGER secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité (1 abstention).

DEL2025_062 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET TRANSPORT

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2025_018 du 10 avril 2025 adoptant le budget transport 2025,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 27 août 2025.

Considérant que l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5 315,13 € n'a pas été réintégré lors de l'élaboration du budget.

Considérant que la situation d'un agent avec une double carrière (ATSEM / conducteur de bus) a été régularisée mais que sa rémunération est toujours assurée à 100 % sur le budget transport.

Considérant la nécessité de prévoir une enveloppe supplémentaire au chapitre 12 de 20 000 €.

Considérant que le delta est compensé par la subvention d'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget transport 2025 comme suit :

DÉPENSES				RECETTES			
article	chap	objet	montant	articles	chap	objet	montant
64111	012	Rémunération principal titulaires	20 000,00 €	002		Excédent antérieur reporté	5 315,13 €
				74751	74	Participations Groupement de Collectivités	14 684,87 €
TOTAL DÉPENSES SF			20 000,00 €	TOTAL RECETTES SF			20 000,00 €
				Sur équilibre éventuel 0,00 €			

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN